

MAIRIE DE TOUCY

<p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL DU Mercredi 24 Juin 2015 A 20 heures</p>
--

Convocation du 19 juin 2015
Affichage du 29 juin 2015

Le **24 juin 2015 à 20 heures 00**, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

Présents ou Représentés Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

Michel KOTOVTCHIKHINE, Christine PICARD, Patrice VICART, Chantal RAVERDEAU, Marcel ROBIN, Philippe BLOT, Bernard SALOMEZ, Laurent BONNOTTE, Bruno MAMERON, Robert GERMAIN, Michèle BONARDI, Florence TOUZEAU, Anne-Marie REGNERY, Nathalie PASCAULT, Valérie LE VRAUX, Gérard PIESYK, Sonia ALLARD - CARREAU, Gilles DEMERSSEMAN, Catherine RAVIER-LETENDART, Nora BOUDJEMAA

Jean-Jacques GUILLOTOT par Philippe BLOT, Françoise FAU par Bruno MAMERON, Catherine BARBIER par Gérard PIESYK.

Absent(s):

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Catherine RAVIER-LETENDART

Le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 27 mai 2015. Tous les membres présents signent le registre.

- Ville d'appui : demande subvention au titre des amendes de police.
- Restauration scolaire : attribution marché.
- Etat du personnel au 1er janvier 2015.
- Ratio promus promouvables 2015.
- Création 1 poste adjoint technique territorial principal de 2ème classe.
- Suppression postes.
- Remplacement d'un ordinateur au service administratif.
- Défibrillateur mairie.
- Défibrillateur section rugby.
- Budget communal : affectation de crédits.
- Bornes propreté canine.
- Eclairage public : sécurisation remparts.
- Sanitaires salle polyvalente : mise aux normes électricité.
- Vente de bois.
- Travaux voirie 2015.

MAIRIE DE TOUCY

- Ecole de musique : projet de transfert de site.
- Questions diverses.

VILLE D'APPUI : DEMANDE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE (DE 2015 44)

Vu la délibération N° 71 du 27 janvier 2010 décidant la signature d'une convention Ville d'Appui avec la Région Bourgogne.

Considérant l'étude d'aménagement réalisée par le bureau d'études Expression Verte et la proposition concernant les travaux d'aménagements urbains en rapport avec la fiche d'action "Articulation Pays - Villes d'appui nouvelle génération" et "Actions Ville d'Appui de Toucy".

Vu la délibération N° DE_2014_97 du 13 octobre 2014 décidant les travaux d'aménagements "Ville d'Appui" et confiant la maîtrise d'oeuvre à Expression Verte.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, après vote (Abstentions : 2 voix, Pour : 21 voix)

SOLLICITE 2 subventions au titre des amendes de police pour la réalisation de 2 aires de stationnement pour un montant total de 45 000 €

ADOpte le financement suivant :

Parking de la Halte	73 136.15 €
Honoraires	3 850.00 €
Relevé TOPO	448.60 €
Parking de la maternelle	124 012.85 €
Honoraires	13 090.00 €
Relevé TOPO	1 805.00 €
TOTAL HT	216 342.60 €

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

RESTAURATION SCOLAIRE 2015/2016 ATTRIBUTION DU MARCHE (DE 2015 45)

Suite à la consultation pour la fourniture des repas cantine des écoles maternelle et primaire.

Après analyse des offres présentées par Françoise FAU, déléguée aux affaires scolaires, lors de la commission aux affaires scolaires du 17 juin 2015, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de retenir l'entreprise API pour la fourniture des repas de la cantine scolaire soit 2.80 € TTC le repas (enfant ou adulte).

Après débat et vote à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

CONFIE la distribution des repas des écoles maternelle et primaire à API à compter de la rentrée scolaire de septembre 2015.

MAIRIE DE TOUCY**ETAT DU PERSONNEL AU 1ER JANVIER 2015 (DE 2015 46)**

Vu l'avis du Comité Technique émis le 26 mai 2015.

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE, à l'unanimité, le tableau des effectifs au 1er janvier 2015 :**ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015**

SERVICES	Nbre	Equivalent temps plein
<u>Atelier technique</u>	11,00	10,57
<u>Administratif</u>	5,00	4,14
<u>Police</u>	1,00	1,00
<u>Bibliothèque</u>	2,00	2,00
<u>Ecole maternelle</u>	5,00	5,00
<u>Ecole primaire</u>	6,00	5,11
<u>Salle polyvalente</u>	1,00	1,00
<u>Affectations diverses</u>	1,00	1,00
<u>TOTAL TITULAIRES</u>	32,00	29,82
 <u>Personnel non titulaire (auxiliaires, contractuels)</u>		
<u>Ecole primaire</u>	1,00	0,43
<u>ASVP sous contrat</u>	1,00	1,00
<u>TOTAL NON TITULAIRES</u>	2,00	1,43
 <u>Contrat unique d'insertion (droit privé)</u>		
<u>Emplois d'avenir (droit privé)</u>	2,00	1,49
<u>TOTAL CONTRATS DROIT PRIVE</u>	4,00	3,49
 TOTAL GENERAL	 38,00	 34,74

En maternelle, 2 personnes viennent en complément le midi à raison respectivement de 2 heures et 3 heures par jour pour assurer les nouvelles activités périscolaires, la garderie dans la cour de l'école et le service de la restauration scolaire afin que les autres agents puissent prendre leur pause.

RATIOS PROMUS PROMOUVABLES (DE 2015 47)

Vu l'avis du Comité Technique du 26 mai 2015.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le tableau d'avancement du personnel suivant :

MAIRIE DE TOUCY

Grade	Nbre d'agents remplissant les conditions en 2015	Ratio 2015	Nbre d'agents promouvables en 2015
Adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe	11 + 3 CCAS	100%	14
Adjoint territorial du patrimoine 1 ^{ère} classe	1	100 %	1
Agent spécialisé principal des écoles maternelles 2 ^{ème} classe	2	100 %	2
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	100 %	1

CREATION UN POSTE ADJT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE (DE 2015 48)

Vu l'avis du Comité Technique du 26 mai 2015.

Vu la commission finances du 22 juin 2015.

Conformément à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à l'organe délibérant de créer les emplois.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal, D'approuver la création du poste suivant au tableau des effectifs à compter du 1er juillet 2015 :

- Suite à condition d'ancienneté:

La création d'1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE, à l'unanimité, la création du poste visé ci-dessus.

Les crédits ont été inscrits au budget primitif 2015.

SUPPRESSION DE POSTES (DE 2015 49)

Vu l'avis du Comité Technique du 26 mai 2015.

Vu la commission finances du 22 juin 2015.

Vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il est proposé au Conseil Municipal de supprimer les postes suivants :

Grades	Motifs
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe 3 postes à temps complet	Avancement de grade suite à réussite examen professionnel
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 1 poste à temps complet	Avancement de grade

MAIRIE DE TOUCY

Le Conseil Municipal,

APPROUVE, à l'unanimité, la suppression des postes visés ci-dessus.

REMPLACEMENT D'UN ORDINATEUR AU SERVICE ADMINISTRATIF (DE 2015 50)

Vu la commission finances du 22 juin 2015.

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler du matériel informatique notamment un ordinateur à l'accueil du service administratif qui présente des signes de lenteur et de saturation (10 ans d'ancienneté).

Après débat et vote à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de remplacer l'ordinateur de l'accueil par un matériel comprenant :

- une unité centrale TERRA BUSINESS 5000 ram 4 Go,
- 1 clavier souris filaire,
- la récupération et réinstallation des données,
- le paramétrage du poste sur le réseau,
- l'installation et le paramétrage des périphériques et des logiciels,
- la réattribution du poste à la police municipale.

ACCEPTE le devis de AZ Informatique d'un montant de 1 575.80 € TTC

La dépense sera imputée en section d'investissement.

ACQUISITION DEFIBRILLATEUR POUR LA MAIRIE (DE 2015 51)

Vu la commission finances du 22 juin 2015

Considérant l'opportunité d'acquérir des défibrillateurs lors d'une commande groupée de la Communauté de Communes Coeur de Puisaye.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'achat d'un défibrillateur nouvelle génération pour un montant d'environ 1 500 € à rembourser à la Communauté de Communes Coeur de Puisaye.

Ce matériel devrait être installé devant la mairie et devra être vérifié régulièrement afin d'être fonctionnel à tout moment.

Le Maire rappelle les emplacements des différents défibrillateurs sur la ville de Toucy : Pharmacie MENARD, la piscine intercommunale en été et au ping pong le reste de l'année, au rugby, à la maison de retraite et à la salle de musculation remise en forme.

DEFIBRILLATEUR SECTION RUGBY (DE 2015 52)

Vu la commission finances du 22 juin 2015.

Considérant la proposition du conseil municipal en date du 26 novembre 2014 à savoir l'octroi d'une subvention de 400 € au club de rugby pour l'acquisition d'un défibrillateur, condition pour obtenir la subvention du CNDS, en contrepartie d'une diminution du même montant de la subvention 2015.

MAIRIE DE TOUCY

Considérant que la somme de 400 € n'a pas été versée à la section rugby en 2014 et que la subvention 2015 a été diminuée d'autant. Par conséquent il y a lieu de régulariser et verser cette somme au club de rugby.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le versement d'une subvention de 400 € à la section rugby pour l'acquisition d'un défibrillateur.

L'appareil sera installé en extérieur et sera accessible à tous.

BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DE CREDITS (DE 2015 53)

Vu la commission "finances" du 22 juin 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE l'affectation de crédits supplémentaires suivante sur le budget communal :

Dépenses fonctionnement

- 673 titres annulés : + 2 400 €

Recettes fonctionnement

- 70878 rembt frais par d'autres redevables : + 2 400 €

BORNES PROPRETE CANINES (DE 2015 54)

Vu la commission finances du 22 juin 2015.

Marcel ROBIN, adjoint aux travaux, propose l'installation de bornes propreté canines sur le territoire de la ville de Toucy.

Considérant que la dépense afférente à cet investissement n'a pas été prévue au budget, il est proposé au Conseil Municipal de commencer par l'achat de quelques bornes propreté canines (5 au maximum).

Après débat sur le problème des déjections canines et de la sensibilisation à la propreté des espaces publics et la tenue en laisse des chiens,

Le Conseil Municipal, après vote (Abstention : 1 voix, Pour : 22 voix),

DECIDE d'acheter des bornes propreté (sur poteau ou à accrocher) pour un budget de 1 200 € maximum.

ECLAIRAGE PUBLIC : SECURISATION REMPARTS (DE 2015 55)

Vu la commission travaux voirie du 17 juin 2015.

Considérant que pour améliorer la sécurité au square des remparts, un éclairage supplémentaire serait nécessaire.

Sur proposition de Patrice VICART, adjoint à la voirie,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

MAIRIE DE TOUCY

ACCEPTE la proposition de BENTIN pour un montant HT de 1 325 € soit 1 590 € TTC comprenant la fourniture et pose d'une lanterne 100W y compris câble d'alimentation en façade.

Patrice VICART explique qu'il faudra envisager de passer à un éclairage public LED, beaucoup plus économique.

SANITAIRES SALLE POLYVALENTE : MISE AUX NORMES ELECTRICITE (DE 2015 56)

Vu la commission travaux du 17 juin 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de l'entreprise ASEP pour la mise au norme de l'électricité des sanitaires de la salle polyvalente suite à un dégât des eaux.

Les travaux d'électricité s'élèvent à 1 167 € HT, soit 1 400,40 € TTC dont le détail figure ci-après :

Fourniture et pose d'un tableau électrique avec porte, 1 disjoncteur différentiel, 1 disjoncteur prises, 1 disjoncteur éclairage, 1 disjoncteur VMC, fourniture et pose d'une VMC simple flux 4 bouches d'aspiration et 1 bouche d'extraction, plus le remplacement de 2 prises de courant et 2 inter.

Les travaux de réfection des plafonds des sanitaires seront exécutés en régie par le personnel des services techniques.

VENTE DE BOIS SUR PIED (DE 2015 57)

Vu la commission travaux du 17 juin 2015.

Sur proposition de Patrice VICART, adjoint aux travaux,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la vente de bois communal sur pied, à raison de 5.80 € le stère.

TRAVAUX VOIRIE 2015 (DE 2015 58)

Sur proposition de Patrice VICART, adjoint aux travaux, après comparaison des offres,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'estimation de la société EUROVIA pour un montant de 32 482.38 € HT soit 39 410.86 € TTC dont le détail figure ci-après :

• Ruelle sans issue de l rue Colette	635.68 € HT
• Ruelle du Faubourg d'Auxerre	2 253.07 € HT
• Trottoirs rue du Corbeau Blanc	3 162.60 € HT
• Rue reliant la D950 à la Route de Sauilly	3 402.14 € HT
• Chemin de la Croix St Marc	3 433.40 € HT
• Trottoirs rue Vaurillaume côté rue du des Sablons	3 142.85 € HT
• La Vau Salmon	6 486.80 € HT
• Rue du 4 septembre	10 325.86 € HT

MAIRIE DE TOUCY**ECOLE DE MUSIQUE : PROJET TRANSFERT DE SITE (DE 2015 59)**

Après exposé du projet de transfert de site de l'école de musique par M. le Maire et M. Vivien FAUVEL du Pays Puisaye Forterre Val d'Yonne,

Le débat s'ouvre :

Intervention de Christine PICARD :

Elle interroge Mr FAUVEL sur le coût actuel en énergie du bâtiment de l'école actuelle et sur celui envisagé par le projet du Pays.

- Réponse : aujourd'hui il est de 8 000 € environ et 4 000 € est estimé.

Christine PICARD constate qu'avec un investissement de 8 000 € environ pour 4 000 € d'économie allonge le temps du retour sur investissement et de la pertinence de la nature du projet.

Intervention de Philippe BLOT :

La consultation du site du Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie a permis la lecture du dossier « La transition énergétique pour la croissance verte » (5 actions ciblées en 5 thématiques) ainsi que le détail du sous dossier « signature des conventions cadres régionales » du 12/06/2015.

La Bourgogne a présenté pas moins de 32 projets pertinents, dans l'esprit de la thématique retenue de la transition énergétique, en amont de diverses collectivités types communautés de communes, communautés d'agglomération...

12 projets en Côte d'Or, 10 projets en Saône et Loire, 9 projets dans la Nièvre et 1 seul projet dans l'Yonne, celui porté par le Pays de Puisaye Forterre Val d'Yonne dont les thématiques retenues sont les suivantes :

- Réhabilitation énergétique de l'école de musique, théâtre et danse de Puisaye Forterre.
- Réalisation d'une campagne de pré-diagnostics énergétiques de l'ensemble du patrimoine des collectivités.

Cet unique projet icaunais se doit à mon sens de recevoir une suite positive tant sa pertinence est établie tout en contribuant au rayonnement de Toucy et de ses environs.

Concernant l'interrogation, la mise en avant de l'incompatibilité de la cohabitation d'une école de musique, théâtre et danse avec une crèche, il m'a semblé opportun, pertinent et intéressant de me rapprocher de la commune de Chablis où cohabitent dans un bâtiment commun 1 crèche accueillant des enfants de 3 mois à 5 ans, 1 centre de loisirs et une école de musique. Unanimement la directrice de la crèche et le directeur de l'école de musique ont mis en avant l'harmonie de la cohabitation qui ne génère aucune gêne sans compter le côté facilitant permettant aux enfants de prendre goût à la musique très jeune.

A noter qu'à la rentrée 2015/2016 une convention sera signée entre les 3 structures.

Il me semble opportun de ne pas rater ce rendez-vous. La réhabilitation de l'école Notre Dame est au dessus des moyens financiers de la commune.

Cette réhabilitation de qualité permettra, sans sollicitation financière de la commune, de permettre :

1. Aux jeunes et moins jeunes musiciens (ou futurs) de s'initier, de se perfectionner à la musique, au théâtre et à la danse dans des locaux fonctionnels et aux normes en vigueur, libérant ainsi les actuels locaux de l'école de musique au profit de diverses associations actuellement logées dans des conditions limites à l'école Notre Dame.
2. A la commune de se réapproprier l'utilisation de certaines salles de la salle polyvalente mises à disposition notamment de la section théâtre de l'école de musique au profit d'autres activités.
3. A des entreprises artisanales du bâtiment de remplir leurs carnets de commandes et d'œuvrer à la réhabilitation d'un bâtiment communal majeur.
4. De réhabiliter 1 bâtiment emblématique de Toucy tout en respectant l'esprit

MAIRIE DE TOUCY

d'origine lors du don de ce bien à la commune.

5. *De contribuer à l'éveil, l'équilibre des jeunes à travers la pratique d'activités saines.*

Le volet soit disant « Elitiste » de l'école de musique, théâtre et danse se devra d'être corrigé à travers une communication adaptée et pertinente notamment sur la thématique du coût et des aides éventuelles envisageables pour une pratique à un coût maîtrisé.

Les efforts de l'actuelle direction pour ouvrir l'école à tous les styles de musique sont salués permettant une pratique d'ouverture auprès d'un public le plus large possible.

Concernant la thématique de la forte évolution possible des coûts de fonctionnement d'une telle structure, rien ne permet de conforter une telle affirmation qui ne repose que sur des suppositions non étayées.

Il est évident qu'une saine gestion se devra d'être appliquée au quotidien afin d'éviter toute aventure financière préjudiciable aux collectivités et en bout de chaîne aux contribuables.

La nouvelle structure permettra l'économie d'un loyer annuel de 15 000 € à la communauté de communes Cœur de Puisaye versé jusqu'à ce jour à la commune de Toucy.

Intervention de Gilles DEMERSSEMAN :

« Je souhaite évoquer comme lors de la commission quelques précisions à un accord possible à ce projet. Si oui :

- L'école de musique risque d'être mise en difficulté de fonctionnement au regard de l'avis de la commission de sécurité*
- Si, les locaux actuels offrent une superficie insuffisante*
- Si, le bâtiment de l'ancienne école Notre Dame risque à moyen terme le péril, sans que la commune ne soit en mesure de prendre la réhabilitation à sa charge*
- OUI, pouvoir faire financer ces travaux à 80% par des fonds d'état est une opportunité à saisir.*

Cela étant, comme cela a été rappelé la prudence doit être de mise sur les engagements en termes de coût de fonctionnement. J'insiste sur la nécessité d'une complémentarité indispensable entre tous les projets en cours, tant d'un point de vue financier que d'organisation territoriale, tant au niveau de la commune que de la communauté de communes.

Il s'agit pour la commune de réfléchir en même temps à la cohérence avec le projet ville d'appui et à la réhabilitation et la réaffectation de l'école de musique actuelle.

Il s'agit au niveau de la communauté de communes de s'assurer que les financements engagés dans le fonctionnement de l'école de musique n'obèrent pas les autres projets qui pèseront aussi sur les finances et l'impôt.

On le sait aujourd'hui, les ajustements inévitables à la gestion départementale de la musique, suite au rapport de la cour régionale des comptes, pourront avoir un coût qui sera supporté par les familles ou la Communauté de Communes. Cet enseignement, pas toujours accessible à tous pourrait alors avoir une activité en baisse. Il s'agit également de s'assurer que l'engagement sur ce projet n'amène pas à reculer sur le projet de la piscine. Si l'école de musique est une richesse, il ne faut pas perdre de vue que la piscine concerne toutes les familles et entre autres celles qui ne partent pas en vacances.

Aussi je souhaite que soit ajoutée une réserve quant à l'intégration dans le projet des aires de stationnement nécessaires à l'école de musique. »

Intervention de Sonia ALLARD CARREAU :

Elle précise que c'est une belle opportunité pour la ville de Toucy qu'un de ses bâtiments, vétuste, puisse être utilisé pour l'école de musique du Pays, et sans aucune dépense pour la commune sachant que celle-ci resterait propriétaire de son bâtiment.

MAIRIE DE TOUCY

Vu la délibération N° 551/2015 du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne en date du 15 juin 2015 décidant la réhabilitation du bâtiment basse consommation de l'école de musique.

Considérant que le Pays a répondu à un appel à projet gouvernemental intitulé *TEPCV, territoire à énergie positive pour la croissance verte* dont il a été l'un des 220 lauréats à l'échelle nationale.

Considérant que le Président du Pays a signé au Conseil Régional de Bourgogne, avec le Ministre de l'écologie et du développement durable une convention cadre pour deux axes retenus dans la première demande de financement (une enveloppe de 500 000 euros pouvant correspondre à 80 % du montant total d'une ou plusieurs opérations d'investissement) à savoir une campagne de pré-diagnostics énergétique du patrimoine bâti public et la réhabilitation en bâtiment basse consommation d'un immeuble pouvant accueillir l'école de musique, de danse et de théâtre de Puisaye dans des conditions de grande qualité acoustique et énergétique.

Considérant que le Pays a en charge la gestion de l'école de musique, de danse et de théâtre de Puisaye dont le bâtiment actuel situé au parc de la Glaudonnerie à Toucy ne respecte plus les normes thermiques mais aussi d'accessibilité et de sécurité et qu'il faut le mettre aux normes rapidement sous peine de voir la fermeture de l'établissement.

Considérant l'opportunité d'obtenir des aides substantielles pour la réhabilitation du bâtiment de l'école de musique, le Pays a étudié techniquement et financièrement la possibilité de remises aux normes de ce bâtiment ou d'utiliser des locaux vacants à Toucy.

Considérant que le choix s'est porté sur la réhabilitation de l'école Notre-Dame rue de la Croix Saint Germain qui permettrait d'aménager une surface totale de 434 m².

Considérant que le Pays réaliserait le projet de réhabilitation de l'école Notre Dame pour un montant total de dépenses de 1 195 090 € HT, financé par une subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) de 100 000 €, une subvention FEADER droit commun (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) à hauteur de 200 000 €, une subvention de la Région Bourgogne Plan d'accélération Investissement de 230 000 €, une subvention TEPCV de 430 000 € et un emprunt de 239 018 €.

Considérant que le projet serait porté par le Pays de Puisaye Val d'Yonne mais que les travaux ne pourront être engagés que si la commune de Toucy, propriétaire des lieux, donne son accord et propose à cette fin la mise en place d'un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans.

Le Conseil Municipal,

Après débat et vote (Abstentions : 8 voix, Pour : 15 voix)

ACCEPTE la signature d'un bail emphytéotique de 30 ans avec le Pays Puisaye Forterre pour la mise à disposition d'un immeuble (ancienne école Note Dame) appartenant à la commune de Toucy, situé 20 rue de la Croix St Germain cadastré AB 129 pour la réalisation de l'école de musique, de danse et théâtre sous réserve de la prise en compte du financement des aires de stationnement répondant aux besoins de l'école de musique.

MANDATE le Maire pour signer la convention et tous documents utiles.

Pas de questions diverses.

Prochaines réunions et manifestations :

❖ Vendredi 26 juin 2015

17 h Salle des mariages cérémonie départ en retraite, mutations d'enseignants, remise médailles agents territoriaux

MAIRIE DE TOUCY

- ❖ Samedi 27 juin 2015 15 h Salles des mariages remerciements aux souscripteurs des panneaux Autoroute
- ❖ Lundi 29 juin 2015 19 h 30 Conseil communautaire à Mézilles
- ❖ Samedi 4, 11, 25 juillet 2015 18 h 30 Apéros concerts de l'été
- ❖ Lundi 6 juillet 2015 19 h Commission P. Larousse
- ❖ Lundi 13 juillet 2015 23 h Feu d'artifice sur l'Etang communal suivi d'un bal populaire
- ❖ Vendredi 17 juillet 2015 Toute la journée « Yonne Tour Sport »
20 H 30 6^{ème} Festival de Jazz
- ❖ Samedi 18 juillet 2015 20 h 30 6^{ème} Festival de Jazz
- ❖ Samedis 1, 8, 15 et 22 août 2015 18 h 30 Apéros concerts de l'été
- ❖ Vendredi 7 août 2015 15 h Observation du Soleil
22 h 30 25^{ème} Nuit des étoiles
- ❖ Dimanche 23 août 2015 Arrivée de la 1^{ère} étape du Tour de l'Avenir à hauteur du stade
- ❖ Mercredi 26 août 2015 20 h Conseil Municipal

Pas de conseil municipal en juillet sauf urgence

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 00.

DELIBERATIONS TRANSMISES AU CONTOLE DE LEGALITE :

VILLE D'APPUI : DEMANDE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE
(**DE_2015_44**)

RESTAURATION SCOLAIRE 2015/2016 ATTRIBUTION DU MARCHÉ (**DE_2015_45**)

ETAT DU PERSONNEL AU 1ER JANVIER 2015 (**DE_2015_46**)

RATIOS PROMUS PROMOUVABLES (**DE_2015_47**)

CREATION UN POSTE ADJT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
(**DE_2015_48**)

SUPPRESSION DE POSTES (**DE_2015_49**)

REMPLACEMENT D'UN ORDINATEUR AU SERVICE ADMINISTRATIF (**DE_2015_50**)

ACQUISITION DEFIBRILLATEUR POUR LA MAIRIE (**DE_2015_51**)

DEFIBRILLATEUR SECTION RUGBY (**DE_2015_52**)

BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DE CREDITS (**DE_2015_53**)

BORNES PROPRIETE CANINES (**DE_2015_54**)

ECLAIRAGE PUBLIC : SECURISATION REMPARTS (**DE_2015_55**)

SANITAIRES SALLE POLYVALENTE : MISE AUX NORMES ELECTRICITE
(**DE_2015_56**)

VENTE DE BOIS SUR PIED (**DE_2015_57**)

TRAVAUX VOIRIE 2015 (**DE_2015_58**)

ECOLE DE MUSIQUE : PROJET TRANSFERT DE SITE (**DE_2015_59**)